

Accélération du Ségur du numérique en Santé

le 15 mars 2022, Gérard Ximenes, membre de la task force Ségur du numérique biologie médicale au sein de la DNS fait le point sur les chantiers en cours et leurs implications pour les biologistes médicaux.

La [feuille de route du numérique en santé](#) a été lancée en avril 2019 dans le cadre de la stratégie « Ma Santé 2022 ». Parmi les grandes orientations, figurent le renforcement de la gouvernance avec la Délégation ministérielle au Numérique en Santé (DNS), dirigée par Laura Létourneau et Dominique Pon, le Ségur du numérique en santé, Mon espace santé et la Stratégie d'accélération de la santé numérique. Le [Ségur du numérique en Santé](#) a pour ambition de généraliser le partage sécurisé de données de santé. Avec un investissement conséquent de 2 milliards d'euros, ce programme a pour vocation de venir alimenter [Mon espace santé](#), en cours de déploiement sur tout le territoire depuis début 2022. *« Le focus est actuellement mis sur l'alimentation de Mon espace santé par les professionnels. L'usage patient se développera ensuite au second semestre de cette année. Les jalons des usages par les professionnels seront posés à partir de fin 2022 : c'est l'objet de la vague 2 du Ségur »* projette Gérard Ximenes. L'objectif ambitieux est de 250 millions de documents médicaux échangés par an d'ici 2023 (contre 10 millions actuellement).

Solutions de financement

Pour financer la mise en conformité des solutions logicielles, l'Etat met en place des [SONS](#) (systèmes ouverts et non sélectifs), mécanismes d'achat pour compte au bénéfice des acteurs de l'offre de soin. Ce dispositif se décline en deux vagues. Concernant la [biologie médicale](#) (Système de gestion de laboratoire -SGL, et transcodeur LOINC), chaque éditeur doit obligatoirement référencer son logiciel auprès de l'ANS (Agence du Numérique en santé). Le devis doit être signé avant le 15 juillet 2022 et la prestation doit être finalisée avant 15 octobre 2022, qui marque également la fin de la vague 1. *« Il faudra qu'à cette date les systèmes d'information de laboratoire soient référencés Ségur »* rappelle Gérard Ximenes. *« Concrètement, pour les laboratoires, la vague 1 c'est : l'alimentation de Mon Espace Santé, l'accès au DMP (dossier médical partagé) en accès web par appel contextuel dans les SGL, l'envoi systématique des comptes-rendus structurés par messagerie sécurisée aussi bien aux patients qu'aux médecins, et la portabilité des données »* résume-t-il.

Vers la prescription numérique d'examens de biologie médicale

La vague 2 quant à elle commencera dans le courant du second semestre 2022 et s'étendra à minima sur l'ensemble de 2023. Elle sera notamment marquée par le projet majeur de prescription numérique d'examens de biologie médicale, en lien avec le téléservice d'e-prescription unifiée, qui est l'un des services numérique socles de la feuille de route du numérique en santé. *« Cela représentera un réel gain de temps et minimisera le risque d'erreur. Actuellement, 60% des ordonnances sont manuscrites, et 40% générées dans le logiciel du prescripteur et imprimées. Toutes sont recopiées manuellement à l'accueil du LBM »* rappelle Gérard Ximenes. Cette nouvelle fonctionnalité apportera des informations de contexte médical pour certaines analyses, et le médecin aura accès à une meilleure structuration des résultats de biologie médicale. *« Le biologiste médical aura la possibilité d'adapter les examens, avec un échange éventuel avec le prescripteur »* ajoute-t-il. *« Notre objectif est d'obtenir, en l'espace de deux ans, un outil opérationnel, simple et complètement interopérable pour les professionnels de santé »* conclut Gérard Ximenes.